

# Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



## ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Juillet 2015 n°21

### EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais

L'année scolaire se termine et nos associations vont aussi observer la pause estivale.

Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements aux dirigeants et aux bénévoles de ces associations qui durant cette année ont été particulièrement actifs tant sur le plan sportif ou culturel que dans l'animation de notre village. Leur action contribue à la création et au renforcement du lien social et est un maillon essentiel de la vie dans la cité.

Un carrefour des associations sera organisé aux Longs Prés le samedi 5 Septembre 2015 où chacune d'entre elle pourra présenter ses activités. J'invite les Nogentaises et les Nogentais à y passer un moment pour les découvrir, adhérer, ou encore s'engager dans le bénévolat.

Le bien vivre ensemble, c'est aussi un bel environnement. Chacun est bien conscient qu'il est responsable de la propreté et de l'entretien de son espace personnel (je ne souhaite pas faire de leçon de morale). Des façades entretenues participent aussi à la qualité environnementale d'un village. Je me réjouis donc de l'acquisition à titre gratuit par la commune de l'immeuble du 56 grande Rue, fermé depuis 30 ans et à l'état d'abandon, qui va pouvoir enfin retrouver une nouvelle vie avec sa remise sur le marché immobilier.

Dès la rentrée, la municipalité entend poursuivre son action pour la résorption des immeubles vacants et en état d'abandon manifeste, afin d'améliorer l'image de notre village, de mettre des logements sur le marché et soutenir nos ressources fiscales.

Dans l'immédiat, je souhaite à tous un bel été, un bon repos en espérant une météo clémente.

Si une canicule survient, je sais pouvoir compter sur l'esprit de solidarité nogentais pour se préoccuper de ses voisins en situation de fragilité.

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT  
Jeannine Van Landeghem

### EN RAISON DES CONGÉS ANNUELS :

Rappel des horaires d'été pour la mairie (période du lundi 6 juillet 2015 au samedi 29 août 2015 inclus) : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h. (fermeture tous les samedis).

La médiathèque HENRY MURGER sera fermée du 1er Août au 31 Août 2015. Réouverture le 2 Septembre 2015.

Arrêt provisoire des permanences des adjoints le 4 juillet 2015. Contact éventuel par mail (voir sur le site) ou téléphoner en mairie.

## Vente en cours

La maison (ancienne école) de La Férotterie est toujours en vente à l'agence immobilière de Nogent-l'Artaud.



\*\*\*\*\*

## Concours de photographie



Un concours de photographie est organisé par la mairie = il suffit de photographier **une partie caractéristique de notre commune** puis de l'envoyer à Monsieur Huyart Charles (mail = ch.huyart@nordnet.fr).

La meilleure photographie fera l'objet de la première page du Bulletin Municipal Officiel de la commune en fin d'année.

Ce concours est organisé jusque début décembre 2015.

\*\*\*\*\*

EXTRAIT N° 18/2013.DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

## Utilisation des tondeuses à gazon et débroussailleuses à moteur.

**Article 1 :** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

\*\*\*\*\*

## Réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchèterie ou le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires seront mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

\*\*\*\*\*

## Élagage des haies

Il est rappelé aux propriétaires de haies bordant une voie ou un chemin ouvert à la circulation publique qu'ils sont dans l'obligation de procéder à l'élagage des dites haies qui gênent la circulation sur la voie publique.

## Règlement de la cantine scolaire

Un nouveau règlement de la cantine scolaire vient d'être instauré ainsi qu'une charte de bonne conduite. Ces documents seront remis lors de l'inscription en mairie de Nogent-l'Artaud.

Parents, n'oubliez pas de prendre connaissance de ces documents avec votre enfant.

\*\*\*\*\*

## Médiathèque Henry Murger

Pour les journées du Patrimoine les 19 et 20 Septembre 2015, la Médiathèque propose une exposition de reproductions de cartes postales sur NOGENT-l'ARTAUD au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Cette très importante présentation de nombreuses vues sur la vie de notre village au début du 20<sup>ème</sup> siècle a été possible grâce à la gentillesse de quelques Nogentaises et Nogentais qui nous ont autorisé l'accès à leurs collections privées.

Pour vous permettre de découvrir ce retour dans le passé, la Médiathèque sera ouverte les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 de 10 h à 12 h et de 14h à 18 h.

L'occasion est exceptionnelle, venez nombreux.

Dans le cadre plus général de la bibliothèque municipale, quelques nouveautés dans les livres sont disponibles. N'oubliez pas de faire votre stock de lectures avant la fermeture pour vacances du 1<sup>er</sup> Août 2015 au 31 Août 2015 inclus.

M.M.

\*\*\*\*\*

## Fête de la musique

L'association Nog' en-fête a organisé dans notre commune la fête de la musique. Bonne participation malgré le temps maussade. Bonne initiative pour chasser la morosité et aider à mieux vivre ensemble.



\*\*\*\*\*

## Nogent-Historique

Des exemplaires du bulletin numéro 5 consacré à l'artiste peintre Henri PILLE sont encore disponibles au prix de 10 euros. Se renseigner auprès de Monsieur Houpeau Daniel (téléphone = 03 23 70 20 62 ou à la mairie en cas d'absence.

\*\*\*\*\*

## Solidarité nogentaise

Le 27 juin 2015, en mairie et en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Château-Thierry, des nogentais ont été récompensés pour leur geste exemplaire de solidarité lors d'un événement dramatique qui s'est produit début mai et qui, fort heureusement, n'a fait aucune victime.

### Calendrier des manifestations patriotiques pour l'année 2015

Jeudi 27 AOÛT 71<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Nogent l'Artaud

Vendredi 25 SEPTEMBRE Journée des Harkis

Mercredi 11 NOVEMBRE 97<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918

Samedi 5 DÉCEMBRE Hommage aux Morts durant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc

18 h.30 Carrefour de la Libération

11 h. Square Paul-Doumer à *Château*

10 h. Monument aux Morts de *Romeny*

11 h. Monument aux Morts de *Nogent*

10 h.30 Monument aux Morts de *Nogent-l'Artaud*

## La mairie vous communique.

### **Recensement militaire garçons et filles.**

Il est impératif de passer en mairie dès la date anniversaire de 16 ans et avant 16 ans et 3 mois, munis de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

C'est la démarche obligatoire pour l'inscription à tout examen.

### **Liste électorale.**

Il est important de se faire connaître pour inscription à la liste électorale de Nogent-l'Artaud. Jeunes et nouveaux Nogentais soyez les bienvenus à la mairie ; voter est un droit et un devoir.

\*\*\*\*\*

## PLU

La commune de Nogent est actuellement dotée d'un **Plan d'Occupation des Sols**. Elle est dans l'obligation de moderniser ce document en **Plan Local d'Urbanisme**. Ce P L U définira plus profondément les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

Le 5 septembre 2014, le conseil municipal de Nogent-l'Artaud a décidé de mettre en place une étude afin de définir un projet intégrant les nouveaux besoins de la commune en fonction du devenir de l'implantation des populations locales, ainsi que les activités économiques et équipements dans le cadre du développement durable.

A ce stade, aucune réunion publique n'a encore eu lieu. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informé dès qu'une date de réunion sera connue.

\*\*\*\*\*

## Rappel au code de la route

La municipalité rappelle aux conducteurs que, passé le panneau d'entrée d'agglomération de la commune, il est :



Interdit de dépasser les 50k/h (voire moins dans certaines zones)

Interdit de doubler sur toute l'agglomération

Interdit de traverser la voie opposée pour se garer sur le trottoir d'en face (il est uniquement permis de se garer sur sa droite)

Le respect de ces règles élémentaires permettront une meilleure circulation dans la commune, permettront également d'assurer la sécurité de tous (conducteurs et riverains) et donnera enfin un meilleur exemple à suivre à nos jeunes conducteurs.

\*\*\*\*\*

## Travaux

Les travaux de réfection de la route « Voie Communale 14 » entre La Férotterie et la route de Rebaix sont terminés.

Vous pourrez y circuler confortablement en vélo ou en voiture.



\*\*\*\*\*

## Santé

Leur rôle n'est pas toujours bien connu.

### **Que pouvons nous attendre d'une sage-femme?**

Les sages-femmes exercent leurs nombreuses compétences auprès des femmes et des nouveau-nés en bonne santé. Outre le suivi de grossesse et le suivi postnatal, elles accompagnent aussi les femmes tout au long de leur vie en prescrivant leur contraception et en assurant leur suivi gynécologique et le dépistage.

Elles sont les partenaires santé des femmes qui peuvent les consulter à tout âge.

## Idées

Des boîtes à idées ont été installées à différents endroits de notre commune : elles sont destinées à recevoir vos suggestions pour améliorer notre quotidien et nous signaler tout dysfonctionnement (exemples = ampoule grillée, trou dans la chaussée, etc...)



N'hésitez pas à les utiliser.

\*\*\*\*\*

## Réveil Nogentais Football

Le Réveil Nogentais Football compte à ce jour 221 licenciés, toutes les catégories sont représentées au sein du club ( u6/u7, u8/u9, u10/u11, u12/u13, u15, u18, seniors et vétérans ).

Le club a fait d'assez nombreuses animations dans la commune cette saison : la galette des rois en janvier, une soirée antillaise début mai, participation au défilé lors de la



fête patronale avec un char créé par M. Maugein, le 31 mai, les 10 ans de nos vétérans le 13 juin et encore d'autres animations en prévision d'ici la fin de l'année.

Sportivement les équipes se portent plutôt bien avec dans l'ensemble des résultats satisfaisants.

Mais tout le club est particulièrement fier et heureux de nos u15 victorieux en finale du challenge départemental le 20 juin à Guise contre le Bcv.

L'assemblée générale a eu lieu le 26 juin.

Le Réveil Nogentais Football remercie la mairie de Nogent l'Artaud pour tout son soutien.

Nous sommes fiers d'être NOGENTAIS

Le Président

\*\*\*\*\*

## Tennis de table

Résultats à l'occasion du tournoi annuel de tennis de table organisé par Nogent-loisirs qui a eu lieu le 6 juin 2015 salle des "longs prés"

JEUNES : Victor FETY PAVANT  
NON LICENCIÉS :  
Mickaël RIOTHON NOGENT et Sébastien TROCME NOGENT  
LICENCIÉS :  
Vincent HENRY ETAMPES et Christophe JEANNE NOGENT



Organisé par Monsieur Jean-Claude TROCME avec le soutien de la ville de Nogent-l'Artaud et de M IMMOBILIER

Le Président

# Renseignements Pratiques



**Mairie :** Tél. 03 23 70 01 18 • Fax 03 23 70 10 88  
Secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h et vendredi après-midi de 14h à 17h  
Le samedi de 10h à 12h  
**Le Maire reçoit sur rendez-vous**  
**Permanence des Adjointes :** le samedi de 10h à 12h

**Perception à Charly-sur-Marne** 03 23 82 00 68  
Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi

**Médiathèque Municipale :** 03 23 70 67 91  
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30  
le vendredi de 16h à 18h  
le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h

**Écoles :**  
• Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57  
• Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

**Masseur-kinesithérapeute**  
Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26  
34 Grande Rue 06.86.87.59.74

**Infirmières :**  
Mme BEAUDET-LEPAROUX Angélique 06 87 22 16 74  
Mme DUFLOT Corinne 03 23 71 39 07  
2 rue de l'Arquebuse

**Osteopathe D.O**  
Mme ELOTA Elikya 06 19 80 40 12  
2 rue de l'Arquebuse

**Sophrologue**  
M. LE LAY Pascal (sur RDV) 06 61 68 95 12  
2 rue de l'Arquebuse

**Sage-femme**  
Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 06 64 36 31 17  
2 rue de l'Arquebuse

**EPHAD**  
7 rue Porteneuve 02310 Nogent-l'Artaud  
Téléphone 03 23 84 90 80  
Fax 03 23 84 90 81

**Pharmacie :** Mme BARON 03 23 70 02 54

**Centre hospitalier Château-Thierry** 03 23 69 66 00

**Gynécologie-Maternité** 03 23 69 66 46

**Consultation des nourrissons**  
4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

**La Poste :** 03 23 70 02 49  
Du lundi au samedi: 9h30 à 12h et le lundi et le vendredi de 14h à 16h  
(sous réserve de changement de dernière minute).  
*Heures de levées du courrier :*  
du LUNDI au VENDREDI : 15H, le SAMEDI 12H

**SAUR Dépannage** 01 77 78 80 09

**La déchèterie intercommunale**  
**Horaires d'été, du 15/04/2015 au 14/10/2015**  
Les lundis de 14h00 à 18h00  
Les mercredis de 9h00 à 12h00  
Les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
Les vendredis de 14h00 à 18h00  
Les samedis de 9h00 à 18h00  
Les dimanches de 10h00 à 12h00

**La déchèterie n'est accessible qu'aux habitants de la communauté de commune, l'accès est réglementé par carte personnelle, pour un forfait gratuit de 14 passages.**

**Communauté de Communes du Canton de CHARLY**  
03 23 82 24 69

**EN CAS D'URGENCE :**  
Police secours (17)  
Pompiers (18) 03 23 82 00 18  
Samu (15) 03 23 82 00 15  
Gendarmerie 03 23 70 78 17  
Sécurité GAZ 08 00 47 33 33  
Ambulances FAVIER 03 23 82 04 56  
DUPLESSY 03 23 82 07 57

**E.D.F — G.D.F.** Tél. : 08 10 34 79 48.  
Fax : 03 44 21 65 55  
Courriel : erdf-are-picardie@erdfdistribution.fr.  
Adresse : ERDF - ARÉ Picardie 74, rue Jean Jaurès - 60100 Creil.  
Votre contact dépannage 24h/24  
Numéro Azur : 08 10 33 32 02

**VEOLIA**  
Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry  
Du lundi - vendredi 8h - 12 h / 13h30-17h30  
Téléphone (appel non surtaxé) 09 69 36 72 61

**Curé de la paroisse**  
Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

**Médiateurs :**  
**M. René Béchard,** 06 84 20 55 24  
Mail = bechardrene@voila.fr  
Permanence = sur rendez-vous à 02400 Château-Thierry  
auprès de l'Hôtesse d'Accueil du Point du Droit  
Tél 03 23 69 57 51 ou 03 23 69 75 41  
**M. Didier Rousseau** 06 31 29 80 54  
Mail = conciliateurj-02@orange.fr  
les 2e mardi de chaque mois de 14h à 16h30h à Charly sur Marne en mairie.

**Tribunal d'Instance de Soissons**  
Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00  
Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

**Destructions d'insectes**  
M. Julien LEFEVRE  
Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

**Gare S.N.C.F :** (sous réserve) 3635  
Du lundi au vendredi : de 6h 30 à 13h 55  
Fermé le samedi  
Dimanche et jours fériés : de 12h 50 à 17 h 45

**Service des cars :** informations 08 10 75 00 00